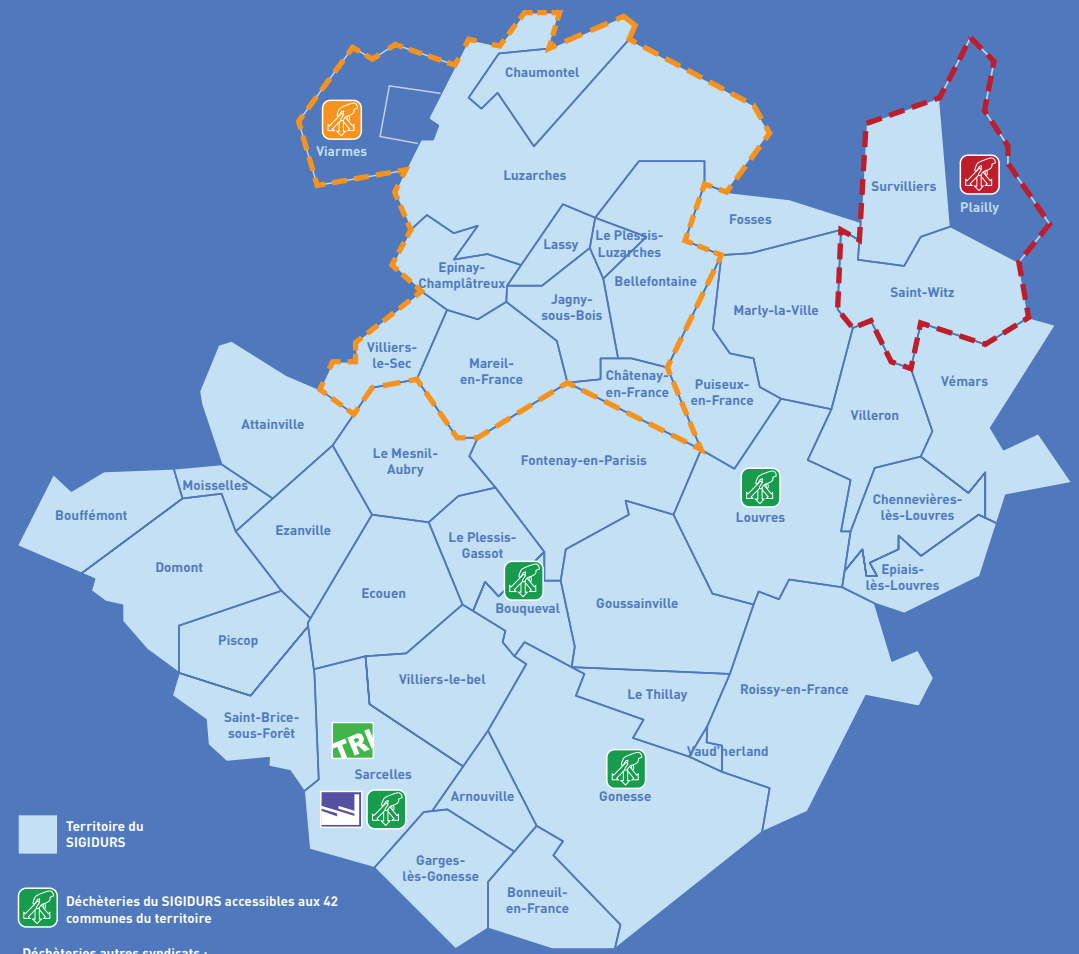


QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS QUE VOUS DÉPOSEZ EN DÉCHÈTERIE ?

CARTONS NOUVEAUX CARTONS, PAPIER KRAFT	MÉTAUX OBJETS MÉTALLIQUES	BOIS PANNEAU EN AGGLOMÉRÉ, BOIS POUR CHAUFFERIE	VÉGÉTAUX COMPOST
TOUT-VENANT INCINÉRABLE PRODUCTION DE CHALEUR	TOUT-VENANT NON-INCINÉRABLE ENFOUISSEMENT	DÉBLAIS / GRAVATS REMLAIS	PNEUMATIQUES PNEUS RECHAPÉS, SOLS AMORTISSANTS, VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN CIMENTERIE
TEXTILES VÊTEMENTS D'OCCASION, LAINE D'ISOLATION...	PAPIERS NOUVEAUX JOURNAUX, PROSPECTUS, ANNUAIRES...	VERRES NOUVELLES BOUTEILLES	DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) TRAITEMENT SPÉCIFIQUE
HUILES MOTEURS RECYCLAGE OU VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	HUILES VÉGÉTALES RECYCLAGE EN BIOCARBURANT	PILES ET ACCUMULATEURS TRAITEMENT SPÉCIFIQUE	DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE) TRAITEMENT SPÉCIFIQUE

LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES



- Territoire du SIGIDURS
- Déchèteries du SIGIDURS accessibles aux 42 communes du territoire
- Déchèteries autres syndicats :
 - Viarmes : déchèterie gérée par TRI-OR et réservée aux habitants des communes concernées.
 - Plailly : déchèterie gérée par le SMVO et réservée aux habitants des communes concernées.
- Centre de tri
- Centre de valorisation énergétique

JETONS MIEUX
JETONS MOINS



GUIDE des déchèteries



UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES

Afin de favoriser le traitement et la valorisation de différents flux de déchets, notamment ceux non collectés au porte à porte, le SIGIDURS a développé un réseau de déchèteries sur son territoire.

Ainsi, quel que soit votre lieu de résidence, vous êtes à environ 10 km de la déchèterie la plus proche (voir carte au dos).

LE RÔLE DES DÉCHÈTERIES

En complément des collectes au porte à porte, les déchèteries permettent :

- aux habitants de pouvoir se débarrasser de déchets qui ne peuvent pas être pris en charge par la collecte traditionnelle, c'est-à-dire les encombrants, les déchets dangereux et les déchets végétaux ;
- de protéger l'environnement en limitant les dépôts sauvages et en collectant les déchets polluants ;
- d'économiser les matières premières en favorisant le recyclage et la valorisation.



LES MISSIONS DU GARDIEN

Le gardien de déchèterie est là pour assurer le bon fonctionnement du site et faire respecter son utilisation conformément au règlement intérieur.

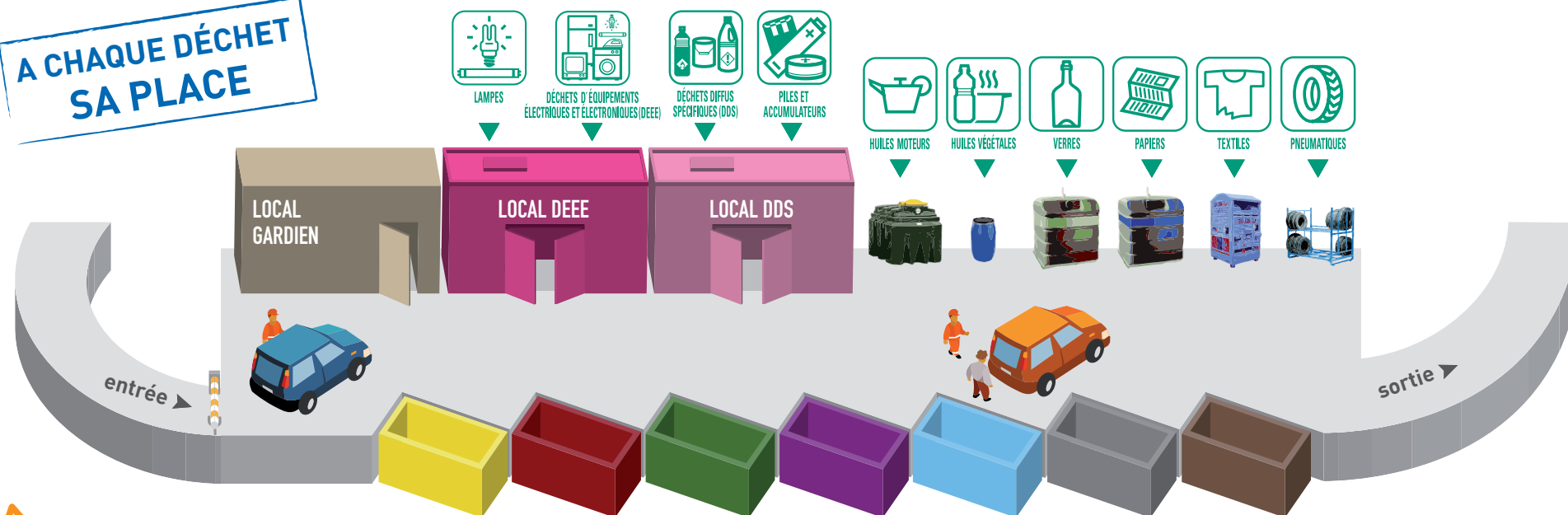
Il vous accueille et vérifie votre droit d'accès ainsi que la nature des déchets que vous amenez.

Il vous indique les bennes ou contenants dans lesquels vous devrez déposer vos déchets.



PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT D'UNE DÉCHÈTERIE

A CHAQUE DÉCHET SA PLACE



ASTUCE
Avant de jeter, pensez à donner ou à réparer !

CARTONS	TOUT-VENANT INCINÉRABLE	VÉGÉTAUX	TOUT-VENANT NON INCINÉRABLE	MÉTAUX	GRAVATS	BOIS
<p>Ici, je dépose : cartons propres, pliés et aplatis.</p> <p>INTERDICTION : films plastiques, polystyrène, cartons souillés.</p> <p>Ma 2^e vie : nouveaux cartons</p>	<p>Ici, je dépose : objets de moins de 80 cm, tissus souillés, cartons souillés...</p> <p>INTERDICTION : plâtre, placoplâtre, objets de plus de 80 cm.</p> <p>Ma 2^e vie : production de chaleur par incinération</p>	<p>Ici, je dépose : branchages, feuillage, branches d'élagage, tailles de haies, tontes de pelouse.</p> <p>INTERDICTION : branches de diamètre de plus de 15 cm, tronc, souche, sac plastique, pot de fleur, grillage.</p> <p>Ma 2^e vie : compost</p>	<p>Ici, je dépose : sommiers, matelas, moquette, fauteuils, vitres, plâtre, placoplâtre, laine de roche, laine de verre...</p> <p>INTERDICTION : amiante.</p> <p>Traitement : enfouissement</p>	<p>Ici, je dépose : objets métalliques : cadres de vélo, de sommier, jantes, casseroles...</p> <p>INTERDICTION : bouteilles de gaz, extincteurs, électroménager, ballons d'eau chaude.</p> <p>Ma 2^e vie : objets métalliques</p>	<p>Ici, je dépose : béton, ciment, parpaings, carrelage, ardoise, tuiles, terre, sable, cailloux...</p> <p>INTERDICTION : plâtre, fibrociment amiante, laine de roche, laine de verre.</p> <p>Ma 2^e vie : remblais</p>	<p>Ici, je dépose : cagettes, planches, palettes, osier, portes et mobilier en bois...</p> <p>INTERDICTION : déchets végétaux, déchets d'élagage.</p> <p>Ma 2^e vie : aggloméré, bois pour chaufferie</p>

CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès est gratuit et réservé aux particuliers munis d'une carte et habitant l'une des 42 communes du territoire du SIGIDURS.

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE D'ACCÈS ?

Rendez-vous dans l'une des déchèteries situées sur le territoire du SIGIDURS, une carte vous sera remise sur présentation :

- d'une pièce d'identité,
- ET d'un justificatif de domicile récent (moins de 6 mois),
- ET de la carte grise du ou des véhicules utilisés.



www.sigidurs.fr

0 800 735 736

